

de revalorisation rapportera beaucoup d'argent et beaucoup d'emplois à l'industrie de la pêche de la province. Le programme jouit donc de l'appui du public, qui nourrit certains espoirs.

Un des principes de base du Programme de mise en valeur du saumon se trouve énoncé dans le passage suivant, tiré d'une publication du ministère des Pêches et de l'Environnement portant sur le programme de mise en valeur concernant les salmonidés et publiées en 1977. Voici ce qu'on y lit:

Nous avons conclu que la pêche commerciale du saumon et l'industrie de la transformation de ce poisson n'avaient pas besoin de beaucoup de capitaux supplémentaires ni de nouvelles installations pour doubler leur production. La justification économique du programme prouve qu'il faudra empêcher l'industrie de faire de nouveaux investissements inutiles en réponse à l'accroissement de la production, puisque ceux-ci absorberaient les gains économiques.

Dans le cadre du programme de mise en valeur du saumon, il était donc nécessaire de limiter les immobilisations supplémentaires dans l'industrie, en Colombie-Britannique, afin de pouvoir à long terme récolter les fruits du programme. Néanmoins, le gouvernement fédéral a accordé en 1978-1979 des garanties de prêts de 23 millions de dollars à l'industrie du saumon de la Colombie-Britannique. Ajoutons aussi à ce montant tous les capitaux investis dans l'industrie sans la garantie du gouvernement.

Voici une autre citation de ce même document:

Les fonds consacrés par le gouvernement au programme de mise en valeur du saumon pourraient améliorer énormément le rendement de ce secteur et permettre de nationaliser les mises de fonds supplémentaires.

Mais les capitaux investis en Colombie-Britannique dans les programmes de mise en valeur du saumon n'ont pas été nationalisés. En fait, les responsables de ce secteur en Colombie-Britannique ont beaucoup de mal à gérer les stocks parce qu'il y a bien trop de bateaux de pêche pour qu'ils puissent fixer avec exactitude les quotas de pêche. Par conséquent, les agents de la pêche et les responsables de l'industrie ont du mal à fixer les périodes d'ouverture et de fermeture de la pêche et ont du mal à déterminer quel genre d'engins les pêcheurs peuvent utiliser pour prendre le saumon en Colombie-Britannique.

Les pêcheurs sont embêtés parce qu'ils ne savent pas d'une année sur l'autre quel sera le règlement en vigueur dans le domaine des engins de pêche et ils ne savent pas d'une semaine à l'autre quand ils auront le droit de pêcher et combien de poisson ils pourront prendre.

Les chiffres concernant l'administration de la Loi sur les prêts aux opérations de pêche en Colombie-Britannique montrent que le ministre a commis et commet encore actuellement l'erreur monumentale de ne pas diminuer le nombre de bateaux, compte tenu des stocks de poisson existants.

Un autre document du gouvernement qui date de 1978 et concerne les permis de pêche accordés sur la côte ouest, connu sous le nom de «Rapport Sinclair», indique que la flotte est trois ou quatre fois trop grande pour les quantités de poisson qu'on peut pêcher. Et, pourtant, les chantiers navals de la Colombie-Britannique continuent à construire des bateaux toujours plus grands et toujours plus perfectionnés alors même que les pêcheurs ont dû prendre l'initiative de reconstituer les stocks et qu'à l'heure actuelle ces derniers ont manifesté, malgré tous les beaux plans du ministre, assez peu d'empressement à collaborer.

J'invite fortement le ministre à examiner d'un œil critique les navires qui se construisent actuellement en Colombie-Bri-

Opérations de pêche—Loi

tannique et qui risquent de faire échouer le programme de revalorisation des stocks de saumon et toutes ces initiatives merveilleuses pour lesquelles les pêcheurs et le secteur de la pêche comptaient sur lui.

A l'instar de la majorité des députés et des Canadiens, j'estime que nous devons appuyer les programmes valables, y compris en l'occurrence celui qui vise à revaloriser les stocks de saumon. Cependant, le gouvernement ne saurait compter sur nous pour, d'une part, investir dans un programme qui vise à favoriser la protection du saumon et, d'autre part, dans un programme qui vise à augmenter toujours d'avantage le nombre des prises et à appauvrir nos réserves de saumon.

En Colombie-Britannique, le problème vient du trop grand nombre d'excellents navires et d'usines de transformation. Le ministère devrait cesser tout investissement tant que le besoin ne s'en fera pas sentir. C'est faute d'avoir agi ainsi que le nombre de prises pour les cinq espèces de saumon du Pacifique est tombé au-dessous de la moyenne des dix dernières années.

L'édition du 30 mai du *Sun* de Vancouver rapporte le cas de pêche excessive et signale que l'accès du Fraser est interdit aux pêcheurs de saumon. Dans notre secteur, les périodes de pêche ne cessent de raccourcir, notamment dans le cas des bateaux à filets maillants, qui font l'objet de plus en plus de restrictions, surtout pour ceux qui pratiquent la pêche sur le Fraser, qui n'ont été autorisés à pêcher que pendant 17 jours l'année dernière, et qui ne l'ont été jusqu'ici que pendant seulement six jours cette année. Nos navires à seine, parce qu'ils sont si nombreux, voient également restreindre le nombre de jours pendant lesquels ils peuvent pratiquer la pêche. Dans le secteur de la pêche au saumon, le surinvestissement—si je puis utiliser ce mot—restreint le nombre de jours pendant lesquels les pêcheurs peuvent travailler et cause des ennuis aux gens de la côte qui travaillent dans des usines très bien équipées.

La somme de 23 millions de dollars investie en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche en 1978-1979 n'englobe que le placement garanti. Tandis que nous consacrons 23 millions de dollars à la pêche au saumon, nous dépensons en même temps 19 millions en Colombie-Britannique pour la revalorisation des stocks en vue de la production du saumon, en dépit des avertissements lancés dans le rapport Sinclair et d'autres publications du gouvernement qui affirment que l'industrie n'a pas besoin d'autres capitaux.

Les problèmes ardues que posent les pêches sur la côte de l'Atlantique et la hâte avec laquelle le Canada doit agir pour améliorer la manutention et partant la qualité du poisson, accroître notre revenu et envahir les marchés mondiaux font qu'il est indispensable d'établir un programme général d'expansion et de commercialisation qui permettra de répondre à l'attente des pêcheurs dans la zone de 200 milles et au Canada de gérer les pêches dans cette zone.

Il faut d'énormes capitaux sur la côte de l'Atlantique pour transformer notre flotte et fournir le produit de qualité qu'exigent le Japon, l'Europe, certains pays émergents et les États-Unis. Cela signifie que nous devons accroître notre apport.

Toutefois, le ministre ne doit pas autoriser un programme général d'expansion de la flotte sans tenir compte de l'exemple de la Colombie-Britannique. Le ministre ne peut se permettre le luxe de tergiverser comme il l'a fait au sujet de l'industrie du saumon en Colombie-Britannique. On ne peut exagérer